



Plescop, le 01/12/23

Embuscade à la Maison d'Arrêt de Vannes: les CPIP victimes de balles perdues !

Jeudi 23 novembre: deux CPIP, pensant siéger à une Commission d'application des peines, se sont retrouvées durant cette instance, bien malgré elles, sur le banc des accusés d'un juge faisant office de JAP.

Assaillies par les invectives, quolibets, rabaissements, propos méprisants et culpabilisants d'une magistrate venant annihiler l'investissement et le travail de l'ensemble des agents du SPIP devant l'ensemble des collègues de la maison d'arrêt ou du tribunal participant à cette commission.

Qu'elle fut longue, cette commission!

Mais alors de quoi le SPIP est-il coupable?

Pourquoi la foudre s'est-elle abattue sur les CPIP?

Et quel étonnement de constater que les agents de la maison d'arrêt, et le directeur lui-même, étaient sous le coup d'un sortilège puissant les rendant muets, incapables de sortir un mot! Quelle humiliation!

-Selon la Juge, les CPIP de Vannes ne se seraient pas référés au bon article du CPP pour les permissions de sortir employeur mais aussi pour les permissions de sortir culturelles.

L'article D143-4 du CPP ne s'appliquerait plus en ce mois de novembre pour les peines inférieures à 5 ans et personne pouvant prétendre à un aménagement de peine???

Pourtant, lors des deux précédentes CAP, ce type de permission avait été accepté.

-Les CPIP ne l'auraient pas plus, selon elle, renseigné sur le cadre d'accompagnement d'une sortie culturelle organisée par la référence culture et la directrice du SPIP.

Il était possible de demander un complément d'information en amont.

"Travail Grotesque!" ...

"Un code de procédure du SPIP" ..

Des CPIP qui devraient reprendre leurs études, au lieu de donner de *"faux espoirs aux détenus", "et aux employeurs"*, et de gesticuler sans résultat...

Ces mots d'une grande violence prononcés par un juge devraient laisser des traces !

Oui, ils en laisseront c'est certain mais vous êtes bien loin de maîtriser ces dernières. Cette situation a été vécue avec violence comme un manque de respect pour les personnels du SPIP et les individus

qui sont derrière la fonction occupée. Cela laisse des traces invisibles certes, mais bien présentes encore plusieurs jours après et peut être au-delà.

Le comportement de la Présidente de la CAP est d'autant plus inacceptable que depuis des mois, le SPIP fait tout pour travailler en bonne intelligence et prendre en compte, amortir l'absence de JAP à Vannes et les manquements qui en découlent.

Pour rappel, ou information semble-t-il, toutes les demandes de sorties sont enrôlées, qu'elles paraissent être dans les délais ou pas, et c'est bien le greffe qui fixe le motif de la demande sur le rôle, donc le texte sur lequel elle seront étudiées en terme de délai, et pas le SPIP.

Quel était le but de tels agissements ?

Nul ne le sait...

Mais nous recommandons une inscription sur les formations "communication non violente" ou encore "maîtrise des émotions", techniques que nous, agents du SPIP, mettons régulièrement en pratique bien que nous continuions à nous former. A ce titre, nos deux agents du SPIP devraient recevoir une médaille de maîtrise de ces savoirs!

Alors, si à l'avenir, la Juge faisant fonction de JAP pouvait user de sa hargne aux seules fins de lutte pour bénéficier de conditions décentes de travail dans les tribunaux, et notamment pour que le JAP et son greffier ne soient pas considérés comme des postes facultatifs pouvant rester vacants plusieurs mois, nous apprécierons, nous, les agents du SPIP!

La CGT SPIP 56 réclame des excuses de la part de la Présidente de la CAP du 23 Novembre 2023 et le respect.

La CGT SPIP 56 espère à l'avenir un soutien de la Direction de l'établissement plus qu'un assourdissant silence, si cette situation venait à se produire à nouveau.